

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

Le **LUNDI 09 DECEMBRE 2019 à 20 heures,**
à la mairie de **HUISMES « salle du Conseil Municipal».**

ORDRE DU JOUR

1) Finances communales :

- . avenant au protocole d'accord passé auprès de la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux,
- . décisions modificatives n° 3 sur le budget unique 2019.

2) Intercommunalité :

- . participation au groupement de commande pour l'entretien de voirie en 2020-2023 auprès de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
- . adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au syndicat intercommunal des Cavités 37,
- . modification des statuts du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

3) Affaires générales :

- . cimetière communal :
 - . clôture de la procédure et validation de la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière du haut (ancien cimetière),
 - . modification du règlement intérieur du cimetière.

4) Travaux :

- . suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur :
 - . attribution du contrat de maintenance et d'entretien de la chaufferie pour la période 2020-2022.
- . suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération :
 - . coût définitif de l'aménagement rue de la Tourette,
 - . approbation de la convention à intervenir avec le Département d'Indre-et-Loire relatif à l'entretien ultérieur de l'aménagement réalisé sur une section de la R.D. n° 16 en agglomération.

5) Environnement :

- . avis du conseil municipal sur la demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre des travaux dans le cadre du contrat territorial de restauration de l'Indre aval et ses affluents du S.A.V.I. (syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Indre).

6) Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes amicales salutations.

Huismes, le 02 décembre 2019.

LE MAIRE,



Denis MOUTARDIER